



PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 6 mars 2024 à 9 h 28 en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, ainsi que Mme Christine Poirier, présents en salle, et M. Nicholas Borne, via l'application Teams, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, présent en salle, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe.

CE-20240306-856

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - RESPONSABLE
INTÉGRATION ET PLANIFICATION - GESTION DE L'EAU

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 37350, pour une période de 104 semaines, au poste de responsable intégration et planification au Service de la gestion de l'eau, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2024-623)

CE-20240306-857

RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'EAU -
ENGAGEMENT TEMPORAIRE - RESPONSABLE
INTÉGRATION ET PLANIFICATION - GESTION DE L'EAU

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 350 714 \$ pour assurer le financement du salaire et des bénéfices sociaux suite à l'engagement temporaire d'un responsable intégration et planification au Service de la gestion de l'eau, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau.

(SD-2024-623)



CE-20240306-858	DÉPÔT - REDDITION DE COMPTES - RESSOURCES HUMAINES - JANVIER 2024 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de prendre acte du rapport de reddition de comptes mensuel du Service des ressources humaines pour le mois de janvier 2024. (SD-2024-853)
CE-20240306-859	SUSPENSION RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de suspendre sans solde, pour une période d'un jour, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 26 février 2024. (SD-2024-941)
CE-20240306-860	ENGAGEMENT PERMANENT - CHEF DE DIVISION PLANIFICATION ET AMÉLIORATION CONTINU - BUREAU DES TRANSACTIONS ET DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: d'engager l'employé numéro 55038, avec une période de probation de 12 mois, au poste de chef de division planification et amélioration continue au Bureau des transactions et des investissements immobiliers, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel. (SD-2024-962)
CE-20240306-861	SUSPENSION RÉSOLU À L'UNANIMITÉ: de suspendre sans solde, pour une période de 2 semaines, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 28 février 2024. (SD-2024-1003)



CE-20240306-862

STAGE - SÉCURITÉ INCENDIE

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser 5 étudiants à effectuer un stage non rémunéré, pour une période de 4 semaines, au poste de stagiaire au Service de sécurité incendie, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2024-1008)

CE-20240306-863

TERMINAISON D'EMPLOI

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de procéder à la terminaison d'emploi administrative de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 29 février 2024.

(SD-2024-1028)

CE-20240306-864

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DES IMMEUBLES - IMMEUBLES, PARCS ET ESPACE PUBLICS

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 42841, pour une période de 156 semaines, au poste de responsable de la sécurité des immeubles au Service des immeubles, parcs et espaces publics, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2024-1029)

CE-20240306-865

SUSPENSION ET CONGÉDIEMENT

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de procéder à la suspension administrative avec solde pour fins d'enquête rétroactivement en date du 6 février 2024 et de procéder au



congédiement de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 4 mars 2024.

(SD-2024-1102)

CE-20240306-866

TERMINAISON D'EMPLOI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de procéder à la terminaison d'emploi administrative de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 1er mars 2024.

(SD-2024-1066)

CE-20240306-867

TERMINAISON D'EMPLOI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de procéder à la terminaison d'emploi administrative de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 1er mars 2024.

(SD-2024-1058)

Au point 43.1 de l'ordre du jour, le conseiller Ray Khalil déclare un conflit d'intérêt, se retire des discussions et quitte la salle.

CE-20240306-868

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA REFUSÉE - SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTEL ESPACE MONTMORENCY

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif de l'urbanisme acceptant la recommandation du Service de l'urbanisme;

ATTENDU la recommandation défavorable du Service de l'urbanisme, et ce, pour les motifs détaillés au rapport dudit service, dont une copie est jointe au sommaire décisionnel;

ATTENDU l'argumentaire du requérant quant à l'atteinte des critères et objectifs applicables, le contexte et les remarques détaillées au sommaire décisionnel;

ATTENDU QU'après analyse, les plans et documents soumis ne sont pas conformes à la réglementation applicable, et ce, pour les motifs détaillés au rapport du Service de l'urbanisme et les éléments énoncés



au contexte et aux remarques détaillées au sommaire décisionnel, et qu'il y a ainsi lieu;

de refuser la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2023-0121 de Société en commandite Hôtel Espace Montmorency, propriétaire, à l'effet de permettre la modification à la volumétrie et à l'apparence architecturale d'un bâtiment commercial de 16 étages sur le lot PC-34225, lot de base numéro 5 387 033 du cadastre du Québec, et ce, pour les raisons suivantes:

le projet n'atteint pas les objectifs suivants du PIIA Centre-ville (Section 4):
réaliser des projets d'agrandissement de qualité, s'intégrant harmonieusement à l'architecture du bâtiment, à faible impact environnemental et contribuant au rayonnement du centre-ville;
réaliser des projets de modifications de qualité, s'intégrant harmonieusement à l'architecture du bâtiment à faible impact environnemental et contribuant au rayonnement du centre-ville;

le projet ne remplit pas les critères suivants du PIIA Centre-ville (Section 4):
les équipements mécaniques, électriques et de télécommunication et les constructions hors toit sont intégrés à l'architecture du bâtiment;
les modifications apportées au bâtiment s'intègrent à l'ensemble du bâtiment pour créer un ensemble cohérent et de qualité comparable;

le projet n'atteint pas les objectifs suivants du PIIA Bâtiments de moyenne ou grande hauteur (Section 6):
contribuer à la qualité architecturale du bâtiment.

le projet ne remplit pas les critères suivants du PIIA Bâtiments de moyenne ou grande hauteur (Section 6):
les équipements mécaniques, électriques et de télécommunication et les constructions hors toit sont intégrés à l'architecture du bâtiment;

et ce, tout en tenant compte de la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-41.

(SD-2024-1037)

À 9 h 50, le conseiller Ray Khalil reprend son siège.

CE-20240306-869

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
ENTENTE DE SERVICE - CANOPÉE - LE RÉSEAU DES BOIS
DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'entente de service à intervenir entre Ville de Laval et Canopée - Le Réseau des bois de Laval concernant la réalisation de travaux de plantation d'arbres et de



déminéralisation sur les terrains des commerces et industries à Laval afin de réduire les îlots de chaleur, pour les années 2024-2025;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1783281)
(SD-2024-229)

CE-20240306-870

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13058

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13058 modifiant le Règlement L-12724 concernant un programme de réhabilitation de l'environnement.

(SD-2024-559)

CE-20240306-871

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13058

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13058 modifiant le Règlement L-12724 concernant un programme de réhabilitation de l'environnement.

(SD-2024-559)

CE-20240306-872

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13058

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13058 modifiant le Règlement L-12724 concernant un programme de réhabilitation de l'environnement.

(SD-2024-559)

CE-20240306-873

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13108



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13108 établissant un programme de subventions pour le remplacement de certains appareils de chauffage et foyers.

(SD-2024-861)

CE-20240306-874

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13108

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13108 établissant un programme de subventions pour le remplacement de certains appareils de chauffage et foyers.

(SD-2024-861)

CE-20240306-875

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13108

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13108 établissant un programme de subventions pour le remplacement de certains appareils de chauffage et foyers.

(SD-2024-861)

CE-20240306-876

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE
L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE
L'INTÉGRATION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la convention d'aide financière relative à la mise en oeuvre du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles à intervenir entre la Ville de Laval et la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités;



d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-1032)

CE-20240306-877

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT L-13092

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13092 décrétant l'intégration des activités du Service du développement économique à la solution informatique CRM (Réso) et décrétant un emprunt de 2 500 000 \$ à cette fin.

(SD-2024-415)

CE-20240306-878

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13092

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13092 décrétant l'intégration des activités du Service du développement économique à la solution informatique CRM (Réso) et décrétant un emprunt de 2 500 000 \$ à cette fin.

(SD-2024-415)

CE-20240306-879

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -
RÈGLEMENT L-13092

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13092 décrétant l'intégration des activités du Service du développement économique à la solution informatique CRM (Réso) et décrétant un emprunt de 2 500 000 \$ à cette fin.

(SD-2024-415)



CE-20240306-880	DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2302 RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour les travaux d'aménagement d'espaces de détente à la berge des Rapides-du-Cheval-Blanc; d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres. (SD-2024-966)
CE-20240306-881	RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT L-13087 RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13087 concernant certaines occupations temporaires de la voie de circulation. (SD-2023-5889)
CE-20240306-882	AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13087 RÉSOLU À L’UNANIMITÉ: de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13087 concernant certaines occupations temporaires de la voie de circulation. (SD-2023-5889)
CE-20240306-883	RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT L-13087 RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13087 concernant certaines occupations temporaires de la voie de circulation.

(SD-2023-5889)

À 12 h 14, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe